

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais me prévaloir moi aussi des dispositions du Règlement pour présenter des pétitions au nom de plus de 200 personnes qui habitent Thunder Bay et ses environs, et les régions rurales de Kaministiquia, Atikokan, Murillo et Sioux Lookout, et même Edmonton, l'une de nos banlieues,

Les pétitionnaires exhortent le Parlement du Canada à rejeter l'accord canado-américain de libre-échange. Ils font valoir que le gouvernement n'a pas reçu le mandat de négocier cet accord qui menace le système économique et politique du Canada, garantie de sa souveraineté.

Voilà pourquoi ils exhortent la Chambre à dissoudre le Parlement pour qu'on puisse déclencher des élections générales lors desquelles les Canadiens pourront se prononcer directement sur l'accord de libre-échange.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur, le privilège et la responsabilité de présenter une pétition signée par des habitants de la ville d'Hamilton.

Cette pétition déclare que le premier ministre (M. Mulroney) a promis au cours des négociations de commerce bilatéral qu'on ne porterait pas atteinte à la souveraineté canadienne. L'accord commercial négocié par le gouvernement de Mulroney menace l'essence même de la souveraineté politique et économique du Canada en retirant au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, d'exploiter les ressources énergétiques canadiennes dans l'intérêt supérieur de nos concitoyens et de donner aux régions des chances égales.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement la dissolution du Parlement afin de permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé à l'occasion d'élections générales.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom de personnes qui déclarent que le gouvernement conservateur n'a pas été mandaté par les Canadiens pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Les personnes estiment que l'accord commercial négocié par le gouvernement menace l'essence même de la souveraineté politique et économique du Canada en retirant au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, d'exploiter les ressources énergétiques canadiennes dans l'intérêt supérieur de nos concitoyens et de donner aux diverses régions de notre pays des chances égales.

Les pétitionnaires demandent la dissolution du Parlement afin de permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé, à l'occasion d'élections générales.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake-Centre): Monsieur le Président, j'ai moi aussi des pétitions à présenter.

Questions au Feuilleton

Les pétitionnaires font remarquer au Parlement que l'accord commercial proposé non seulement refuse aux Canadiens un accès sûr au marché américain, ce qui était l'objectif fondamental de ces négociations, mais menace aussi de faire disparaître des centaines de milliers d'emplois canadiens.

Par conséquent, les sousignés, les pétitionnaires, demandent humblement la dissolution du Parlement pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé, à l'occasion d'élections générales.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, une fois encore j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens qui disent s'inquiéter au sujet de l'accord commercial que propose le gouvernement.

Ils estiment que l'accord négocié par le gouvernement menace l'essence même de la souveraineté politique et économique du Canada du fait qu'il empêche le gouvernement canadien d'enrayer efficacement la manimise étrangère, de mettre en valeur les ressources énergétiques canadiennes dans l'intérêt bien compris des Canadiens et d'offrir des chances égales aux différentes régions.

A ces causes, les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de dissoudre les Chambres et de donner aux Canadiens l'occasion d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange par la voie d'élections générales.

* * *

• (1120)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Murphy : Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous autoriserons certes le secrétaire parlementaire à réserver toutes les questions. Toutefois, nous voudrions obtenir son assurance, étant donné que demain sera la dernière journée où il pourra répondre à des questions cette année, qu'il tentera de répondre alors à un certain nombre d'entre elles.

Il nous répugnerait que nos électeurs et d'autres personnes intéressées aient à attendre jusqu'en janvier ou février pour obtenir des réponses à des questions dont certaines figurent au *Feuilleton* depuis aussi longtemps que le printemps dernier.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je suis gré au député de ses remarques dans lesquelles il nous fait part de ses préoccupations. Compte tenu de l'excellent rendement du gouvernement depuis trois ans et demi, rendement qui est tout différent de celui de nos prédécesseurs, nous nous empresserons d'accéder à sa demande. Nous tentons d'inciter les ministres à leur donner priorité, mais comme le député le sait, il y a de temps en temps des choses plus importantes, comme des accords de libre-échange et d'autres dont ils doivent s'occuper. Nous ferons de notre mieux pour obtenir le plus grand nombre de réponses possible.